

# TRIBUNE. Baisse des impôts sur l'héritage : une "urgence" et "une nécessité économique" pour Eric Ciotti

19h45, le 15 janvier 2022

Le député des Alpes-Maritimes Eric Ciotti (LR) estime que l'impôt sur les successions et les donations est "un système profondément injuste".



Eric Ciotti (LR) le 11 janvier à l'Assemblée nationale. (Sipa)

Partager sur :

"*Requiescat in pace*, à l'orée de [l'élection présidentielle](#) la locution latine d'usage face à la mort reste inexorablement intraduisible pour la fiscalité française. Avec des taux pouvant aller jusqu'à 45% en ligne directe, l'impôt français sur les successions et les donations est le plus élevé d'Europe et parmi les plus élevés du monde. Il constitue l'une des plus grandes injustices subies par nos concitoyens. Face à une telle exception française, j'ai porté lors du congrès des Républicains des propositions inédites de suppression de ce qui s'apparente à un impôt sur la mort. Une position résolument anti-macroniste tant le rejet de la transmission et de l'héritage est constitutive de l'ADN d'[Emmanuel Macron](#). En 2018 et 2019, déjà, La République En Marche, par la voix de [Christophe Castaner](#) et Stanislas Guerini, avait ouvert le débat contre la transmission considérée comme une "inégalité de naissance insupportable", les caciques du nouveau monde proposaient alors d'alourdir la fiscalité sur les successions et les donations.

## *Une fiscalité aussi élevée sur la transmission équivaut à s'attaquer à la belle idée de propriété*

Pourtant, à 90 jours de l'élection présidentielle, le Président de la République et son ministre de l'économie communiquent à rebours contre des droits de succession jugés trop lourds. Une posture électoraliste qui ne trompe personne alors même que les propriétaires et les retraités ont été les cibles privilégiées de ce pouvoir pendant cinq ans et que le Conseil d'analyse économique dépendant de Matignon vient de proposer d'alourdir les droits de succession et de donation. Sous ce quinquennat, la haine de l'héritage tourne à plein régime. Le record français sur les droits de successions et de donation traduit une hostilité idéologique au patrimoine et à la notion même de transmission et d'héritage. Une aversion révélatrice d'un véritable marqueur politique aussi bien que d'une absence complète de pragmatisme fiscal. Les taux stratosphériques des droits reviennent à confondre égalité et égalitarisme forcené.

Comme l'écrivait l'économiste Paul Leroy-Beaulieu, "le droit de transmettre a toujours été considéré dans le monde civilisé comme la conséquence du droit de propriété". Une fiscalité aussi élevée sur la transmission équivaut à s'attaquer à la belle idée de propriété. Hériter est synonyme d'enracinement et de filiation, cela veut dire que l'on a des racines, que l'on vient de quelque part, que l'on se rattache à quelque chose de plus grand que son individualité. L'exact opposé du macronisme et de la start-up nation qui symbolisent la société de l'individualisme forcené, un homme sans racines.

## *Le fondement économique même du maintien de cet impôt est à remettre en cause*

Face à cette situation, les Français et leur bon sens ne s'y trompent pas, 87% d'entre eux rejettent la fiscalité actuelle sur la transmission, un système profondément injuste qui vient taxer des familles qui ont travaillé toute leur vie et se sont déjà acquittées d'une cascade d'impôts dans le pays champion du monde des impôts et des taxes au sein de l'OCDE. Le patrimoine concerné a d'ailleurs généralement été patiemment financé par le travail et taxé à de multiples reprises. C'est aujourd'hui non seulement la justification prétendument morale mais aussi le fondement économique même du maintien de cet impôt qui est à remettre en cause. La baisse de ces impôts est à la fois une urgence mais surtout une nécessité économique.

Une urgence car la France est aujourd'hui à contre-courant de ses voisins, 14 pays de l'OCDE ont supprimé cet impôt depuis 20 ans. On ne parle pas ici de micro états et paradis fiscaux mais de bastions scandinaves de la sociale-démocratie comme la Suède ou la Norvège. En matière de fiscalité sur l'héritage, la France est championne avec des impôts dépassant 0,5% du PIB contre moins de 0,25% en Scandinavie, pays où les inégalités sont pourtant bien plus faibles que dans l'hexagone. Les nations qui imposent encore les successions et donations le font à des taux nettement moins élevés que la France et

ses taux confiscatoires allant jusqu'à 45% : l'Italie taxe à 4% à partir d'1 million d'euro, la Pologne à 7%, l'Espagne ne taxe pas avant presque 800.000 euros.

Pire, ils sont volontairement à contre-courant de la fiscalité française, qui agit comme repoussoir fiscal et assure leur prospérité comme le Luxembourg qui ne taxe pas et le Portugal à travers une exonération totale pour les descendants et ascendants, eldorado des retraités français. Ces pays ont bien compris que les contribuables les plus fortunés vivent dans un monde ouvert interconnecté et qu'un tel impôt pénalise avant tout les classes moyennes trop "pauvres" pour échapper à cette taxe à travers des montages et trop "riches" pour ne pas s'en acquitter, la transmission des très gros patrimoines étant généralement planifiée en amont avec notamment un important patrimoine professionnel.

## *Rien ne stimulerait plus l'épargne que la certitude de laisser à ses enfants le fruit de son travail de son vivant*

A l'occasion de l'élection présidentielle, la France a l'opportunité historique de faire le choix de la liberté et de l'efficacité en baissant les droits de succession et de donation en ligne directe et indirecte. Des réformes qui permettront de stimuler fortement l'épargne et d'optimiser l'accumulation de capital qui culmine avec la crise sanitaire à un niveau record : l'épargne des ménages français atteint 5.665 milliards d'euros. Grâce à l'augmentation de l'espérance de vie, les Français héritent de plus en plus tard, 42 ans en moyenne en 1985, 51 ans aujourd'hui y compris lorsqu'ils sont déjà retraités, un phénomène récent qui défavorise grandement une gestion dynamique des patrimoines.

Desserrer l'étau fiscal en baissant les droits de donation permettrait une plus simple transmission aux générations futures qui pourraient réinvestir cet argent dans l'économie réelle. En effet, rien ne stimulerait plus l'épargne que la certitude de laisser à ses enfants le fruit de son travail de son vivant. Une telle mesure constituerait une formidable main tendue à la jeunesse et permettrait une relance économique à travers la circulation d'une épargne figée ou en partie accaparée par l'Etat. Alléger massivement l'impôt sur les successions et les donations est définitivement une mesure de salut public pour l'économie française, une chance pour notre jeunesse et une arme pour renforcer nos entreprises!"